

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil treize, le 11 décembre 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Thierry MARCIAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et** Jean-Claude VALLAT et Bernard VIATTE **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Hervé FRACHISSE, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Gérard FESSELET à Arlette ECABERT, Hervé FRACHISSE à Bernard VIATTE, Claude GIRARD à Bernard TENAILLON, Daniel KUNTZ à André HELLE, Bernard LIAIS à Robert NATALE, Françoise PELCAT à Daniel BOUR, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Pierre SCHIRCH

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
4 décembre 2013	4 décembre 2013	En exercice	42
		Présents	27
		Votants	35

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2013-08-27 – Budget du service Assainissement Collectif CCST – Décision Modificative n°4
Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans le cadre du budget 2013 du service Assainissement.

Le marché de travaux concernant la réhabilitation de réseaux d'eau potable et d'assainissement a été résilié. Des indemnités d'un montant de 5 750 euros HT.

L'article 6711 doit être créé sur le budget assainissement.

Il est nécessaire d'inscrire une somme de 5 750 euros à l'article 6711 en dépense de fonctionnement, et une diminution de dépense de fonctionnement de 5 750 euros à l'article 6875.

Afin de rééquilibrer la section d'investissement suite aux reprises de subventions réalisées dernièrement, il est proposé une diminution de dépense de 35 000 euros sur le 21532.

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°4 2013
Code INSEE	Assainissement Collectif (61303)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

création compte indemnité rupture régularisation b

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6711 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 87 : Charges exceptionnelles	0,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6875 : Dotations aux prov. pour risques et charges exceptionnels	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 88 : Dotations aux amortissements et aux provisions	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 750,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-21532 : Réseaux d'assainissement	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		-35 000,00 €		0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°4 du budget 2013

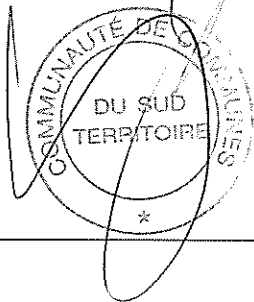
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt

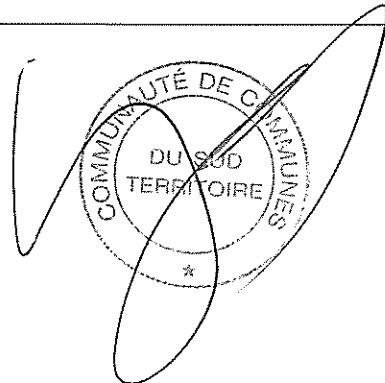
en Préfecture le 18 DEC. 2013

Et publication ou notification le 18 DEC. 2013

Le Président,



Le Président,



Préfecture du Terr. de Beh.

18 DEC. 2013

Service Courrier